

des problèmes qui s'y rapportent, en collaboration étroite avec les milieux d'affaires et les autres intéressés. Les Principes directeurs de l'OCDE et d'autres codes et guides internationaux de pratiques exemplaires tels que l'Entente mondiale sur le développement humain de l'ONU et la Déclaration de principes (tripartite) publiée par l'Organisation internationale du travail, fournissent des repères et des modèles aux entreprises pour l'élaboration de leurs propres codes de conduite facultatifs. De nombreuses entreprises canadiennes ont indiqué leur adhésion au Code de déontologie international pour les entreprises canadiennes, texte d'application facultative élaboré par le secteur privé en 1997. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter notre site Web, à l'adresse www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/social-f.asp